Communiqué du Conseil de la concurrence

relatif au projet de concentration économique portant sur la prise de contrôle exclusif de la société « La Marocaine Vie SA » par la société « Wafa Assurance SA »

Conformément à l'article 13 de la loi n° 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence et à l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, tels qu'ils ont été modifiés et complétés, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2-14-652 pris pour l'application de la loi n° 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence tels qu'ils ont été modifiés et complétés.

Noms des entreprises et groupes concernés :

- **L'acquéreur** : La société « Wafa Assurance SA » ;
- **La cible** : La société « La Marocaine Vie SA ».

Nature de l'opération

- Prise de contrôle exclusif.

Secteur économique concerné

- Secteur des assurances.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 30 novembre 2026.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIELDE L'OPÉRATION

FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu la notification d'un projet de concentration économique portant sur la prise de contrôle exclusif de la société « La Marocaine Vie SA » par la société « Wafa Assurance SA », à travers l'acquisition de 99,98 % de son capital social et des droits de vote qui y sont associés, auprès de ses actionnaires actuels, les sociétés « Saham Horizon SA » et « Saham Bank SA », appartenant au groupe Saham.

« Wafa Assurance SA » est une société anonyme de droit marocain, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le n° 31719, ayant son siège social au n° 1, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca. Il s'agit d'une compagnie d'assurances et de réassurance, filiale du groupe « Attijariwafa Bank », proposant au Maroc une gamme diversifiée de produits d'assurance vie et non-vie, ainsi que des prestations de réassurance.

« La Marocaine Vie SA » est une société anonyme de droit marocain, immatriculée au Registre de Commerce de Casablanca sous le n° 36675, ayant son siège social au n° 37, Boulevard Moulay Youssef, Casablanca. Il s'agit d'une compagnie d'assurance principalement spécialisée dans les produits d'assurance vie et exerçant également, à titre accessoire, une activité d'assurance non-vie dans le domaine de la prévoyance santé.

Fait à Rabat, le 19 novembre 2026